

# VILLEMOLAQUE

## 4ème Exposition de photographies

### Mirada d'Aquí 2017

#### REGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de fixer les modalités de participation à l'exposition de photographies « Mirada d'aquí » en avril 2017, Espace Canigou.

#### Organisation

La Municipalité de Villemolaque lance la quatrième « Mirada d'Aquí » pour l'année 2017 les 31 mars, 1<sup>er</sup> et 2 avril 2017

L'organisation est confiée à la commission extra-municipale « expo photo » (composition en annexe 1)

#### Conditions d'inscription

L'exposition est ouverte à tous les photographes **amateurs ou professionnels**.

Le participant garantit implicitement qu'il est propriétaire du droit d'auteur des photographies et possède le droit à l'image si des personnes y sont présentées.

#### Inscription

L'inscription est gratuite. ( s'inscrire sur [miradadaqui2017@gmail.com](mailto:miradadaqui2017@gmail.com) )

Les inscriptions sont prises jusqu'au 01 mars 2017.

#### Sélection

Le comité de sélection (composition en annexe 2) examinera les photos présentées par les candidats, il déterminera si les photos proposées correspondent bien à plusieurs critères, à savoir : qualité de la photo, pertinence de la photo par rapport au thème imposé (en Pays Catalan). Il déterminera le nombre de photos par participant, en fonction du classement des photos et du nombre total de photos à exposer (100).

L'admission et la liste des photos retenues seront notifiées après sélection par courriel.

S'il le désire et dans la limite de l'espace disponible, le photographe pourra, **à ses frais**, présenter d'autres œuvres que celles sélectionnées après avis du comité de sélection.

#### Œuvres à présenter

Toutes les photos doivent avoir été réalisées en Pays Catalan (Catalogne nord et sud, Baléares, ...). Afin de favoriser la diversité des prises de vues, un bonus de 5 points sera attribué aux photos ne représentant pas les éléments suivants :

- le Canigou, le clocher de Collioure, la barque de l'étang de Canet.

Il peut être présenté à la sélection jusqu'à 5 photographies.

Les candidats devront envoyer leurs œuvres sous forme de fichiers numériques à l'adresse [miradadaqui2017@gmail.com](mailto:miradadaqui2017@gmail.com) avant le 1 mars 2017

La qualité des fichiers devant permettre un tirage 30 x 40 ,

**Le format demandé est le 30 x40 cm !** toute photo ne présentant pas ce critère sera recadrée.

Il est également demandé pour chaque photo les «exifs», et le lieu de prise de vue ainsi

qu'un titre. A minima il est nécessaire de préciser pour chaque photo, la focale, la vitesse et le diaphragme utilisés. Ces informations feront l'objet d'une fiche que les visiteurs pourront consulter.

### **Tirage et accrochage**

Les photographies sélectionnées seront tirées et encadrées par la Municipalité (cadre 40X50 ; tirage 30X40)

L'accrochage sera assuré par les organisateurs.

### **Retrait des œuvres**

Chaque exposant pourra récupérer le tirage de ses photos sélectionnées, offert par la Municipalité, en fin d'année, ce pour permettre à l'exposition d'être présentée dans des villes désireuses d'exposer la Mirada d'Aquí.

### **Assurance**

La Commune de Villemolaque décline toute responsabilité en cas de vol, incendie ou détérioration de quelque nature que ce soit des œuvres exposées

Les photographes pourront à leur souhait souscrire un contrat d'assurance.

### **Vente**

Les photographes souhaitant vendre leurs œuvres devront effectuer les transactions directement avec l'acquéreur. Les œuvres vendues seront remises aux acheteurs par le photographe après la clôture de l'exposition et en dehors de celle-ci.

### **Engagement**

Les exposants ne pourront s'opposer à ce qu'il soit pris des vues d'ensemble, ni à la diffusion des vues.

Le photographe accorde à la Commune de Villemolaque le droit de publier ses photographies en citant « le crédit » sur ses différents supports de communication.

Toute demande d'inscription emportera de droit l'adhésion sans réserve au présent règlement, sans recours ultérieur de quelques manières ou pour quelques causes que ce soit.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement dans l'intérêt général.

## **ANNEXE 1**

### **Composition de la commission extra municipale « Expo Photo »**

BERGET Luc  
BOTET Bruno  
CASADO Antoine  
FLACHAIRE Ghislaine  
GAUDIN Florence  
PERALBA Jean-Claude  
MARCONI-BRAY Anne Marie  
ROCA Serge  
VIRMONTOIS-LELAURAIN Annie

## **ANNEXE 2**

### **Composition du comité de sélection.**

BOTET Bruno ( néophyte )  
CASADO Antoine ( amateur éclairé )  
DALMAU Jacques ( amateur éclairé )  
DUFALLY Jean-Pierre ( amateur éclairé )  
FERRA Fred ( amateur éclairé )  
GEGOUT Yann ( pro )  
HEDELIN Frédéric ( pro )  
LACALM Marie ( amateur éclairé )  
LELAURAIN Annie ( néophyte )  
MILHET J-C ( pro )